Feel'Free
06.75.52.11.74.*(secrétaire)*
assofeelfree@gmail.com
www.feel-free.fr
Siège social : 9 La Durière 44210 PORNIC
Lieu des cours : **Ecole Ange Gardien 42 rue de Verdun Pornic**

FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

***mentions obligatoires**

*NOM DE L'ADHÉRENT : ……...

*PRÉNOM DE L'ADHÉRENT : ……... *DATE DE NAISSANCE : …….

*NOM DU RESPONSABLE LÉGAL (Pour les mineurs) : ……...

*ADRESSE : ……...

* CP+ VILLE :……..

*TEL PORTABLE : ……*MAIL : ……..……..

***Activité(s) choisie(s) :**……..

……

Pièce à joindre à l'inscription :
Une attestation d'assurance de responsabilité civile avec garantie individuelle corporelle

Droit à l'image

Je soussigné(e)……..…… accepte d'être filmé(e), enregistré(e) et photographié(e) par l'équipe des animateurs de Feel'Free

Je soussigné(e)…….responsable légal de ……..……
accepte que mon enfant soit filmé(e), enregistré(e) et photographié(e) par l'équipe des animateurs de Feel'Free

Les enregistrements audio et vidéo réalisés lors des cours et événements de Feel'Free permettront de promouvoir et de communiquer auprès du grand public via les réseaux multimédias, auprès de nos partenaires financiers, sponsors et familles des membres de l'association.

J'autorise l'utilisation des images et des enregistrements réalisés par l'équipe de l'association FEEL'FREE, sans réserve aucune.

Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.
J'accorde cette autorisation à titre gracieux.

Fait à : ……
Le : ……
Pour servir et valoir ce que de droit

Signature
Précédée de la mention « Bon pour accord »

Droit d'auteur

Je soussigné(e),……..

Responsable légal de……

accepte de ne pas utiliser les données écrites et audio de Feel'Free dans un but autre que lors des prestations de l'association Feel'Free. Les compositions réalisées à et par Feel'Free sont propriétés de Feel'Free.

Fait à : ……

Le : ……

Signature

Précédée de la mention « Bon pour accord »

Feel'Free
06.75.52.11.74. *(secrétaire)*
assofeelfree@gmail.com
www.feel-free.fr
Siège social : 9 La Durière 44210 PORNIC
Lieu des cours : **Ecole Ange Gardien 42 rue de Verdun Pornic**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de Feel'Free

1 – Préambule

Feel'Free est avant tout un espace d'échange et de convivialité où chacun peut pratiquer à son niveau ses passions en toute simplicité et humilité. Feel'Free contribue à un enseignement culturel de qualité et n'est en aucun cas un producteur de vedettariat. Y prédominent le partage et les bienfaits d'une pratique collective des arts du spectacle. Le respect de la participation active de chaque membre est observé et étudié selon leurs capacités, afin que leurs prestations soient vécues comme une récompense et un moment de contentement festif.

2 – Présentation

- OBJET -

L'association Feel'Free a pour but de proposer aux enfants et aux adultes des ateliers d'initiation et de perfectionnement à la pratique de toutes formes d'arts ou d'expressions corporelles et de fédérer ses adhérents autour de la création de spectacles afin de leur donner l'opportunité de se produire sur scène devant un public.

- ADMISSION -

L'association se compose des adhérents sans aucune restriction d'âge ou de résidence.
Chaque adhérent, à jour de sa cotisation, détient un pouvoir décisionnaire et devient membre actif. Cependant, pour les adhérents mineurs, leur droit de vote est transmis à un parent ou représentant légal.

- PERTE DE QUALITÉ -

La qualité d'adhérent se perd par la démission, le décès ou la radiation validée par le bureau pour motif grave ou pour **défaut de règlement de cotisation et activité dans un délai de trois semaines après le début des cours**.

- INSCRIPTION -

Les frais d'inscription s'élèvent à 70 € par an et par adhérent. Le montant de la participation aux cours ou ateliers est fixé selon la grille tarifaire de l'année en cours.
L'engagement est **annuel**.

- LES COURS PARTICULIERS-

La durée des cours particuliers est d'une demi-heure ou d'une heure suivant le choix d'inscription.

3 – Organisation de l'association

- BUREAU –

L'Association est dirigée par un bureau.

- Le bureau est composé de membres actifs élus pour un an, par l'assemblée générale. Il informe en priorité le directeur artistique, de toutes les décisions importantes concernant l'administration, le financement et la gestion de Feel'Free. Aucun adhérent ni aucunes personnes extérieures ne pourra reproduire ces productions pour une autre utilisation en dehors des représentations de Feel'Free.
- Le bureau réunit des membres volontaires soucieux d'apporter leur aide et leurs compétences à l'association. Il organise et répartit les tâches que la création de spectacles et de leur promotion supposent.

- FONCTIONNEMENT –

- Une commission artistique réunit le directeur artistique, les professeurs, un représentant des adultes, un représentant des adolescents et enfants, le président. Cette commission élabore le programme culturel de l'année. Elle soumet au bureau ce programme afin que celui-ci le valide après avoir vérifié le financement. Le directeur artistique est le décisionnaire final concernant les décisions artistiques. Le montant des cotisations permet de couvrir les frais fixes quand le nombre d'adhérents atteint le nombre de 87 adhérents. Les professeurs s'engagent à accompagner leurs élèves sur scène sans rémunération durant les répétitions générales et les spectacles. Aucun bénéfice n'est réalisé en vue de productions.
- Chaque professeur est lié par contrat à Feel'Free et s'engage à en respecter les règles.

4 – Organisation des ateliers

- PRISE EN CHARGE DES ENFANTS –

- Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'atelier pour s'assurer de la présence de l'animateur. Ils doivent également venir les récupérer à l'entrée de la salle.
- L'association ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident avant ou après les séances de travail en dehors des locaux. Même en cas d'absence d'un animateur. Pendant les cours et les pauses il est strictement interdit de sortir.
- Les personnes habilitées à venir récupérer les enfants doivent être déclarées auprès de l'association et doivent présenter leur carte d'identité.
- Aucun enfant n'est autorisé à quitter les locaux de l'association sauf s'il possède une autorisation de sortie (permanente ou ponctuelle) signée par le ou les représentants légaux.

- ABSENCES -

Les adhérents sont tenus d'arriver 5 minutes avant l'heure et de prévenir l'animateur en cas d'impossibilité d'assister à l'atelier au minimum 24H à l'avance (jour ouvré).

- L'animateur tient un registre des présences.

Les animateurs sont également tenus d'arriver à l'heure et de prévenir leurs adhérents en cas d'impossibilité d'animer l'atelier 24h à l'avance.

- LOCAUX -

Pour le bon déroulement des ateliers, il convient à chacun de respecter les salles et le matériel mis à disposition et de laisser les locaux propres.
Chaque adhérent doit posséder un contrat d'assurance responsabilité civile.
L'association n'est pas responsable des vols survenus dans ses locaux.

- L'association se réserve le droit de facturer d'éventuelles dégradations ou de demander l'intervention des assurances civiles et de radier un adhérent si les dégradations étaient intentionnelles.

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'association (**Décret de loi N°2006-1386 du 15 novembre 2006). La cigarette électronique est également interdite. Les boissons alcoolisées sont interdites.**

- RESPECT -

Pour le bon déroulement des ateliers dans une ambiance conviviale, il convient à chacun (adhérents et animateurs) de respecter les autres et de ne porter aucun jugement.

- Avoir les chansons, textes et partitions en cours est obligatoire.
- Le téléphone portable ne doit être utilisé pendant les cours qu'en qualité d'enregistreur, en accord avec le professeur.
- L'association se réserve le droit de radier un adhérent irrespectueux, ou qui pourrait porter atteinte à la bonne réputation de l'école, de ses professeurs ou de ses adhérents.
- La production de l'association en matière de spectacles, musiques, chorégraphies et textes reste sa propriété et celle des compositeurs dépositaires.
- Seul le directeur et les professeurs sont décisionnaires de l'attribution du répertoire aux solistes, acteurs et musiciens
- Les adhérents sont tenus de respecter le silence pendant les cours des autres.
- Les locaux doivent être laissés aussi propres qu'ils l'étaient lors de l'arrivée de chacun.
- Lors des spectacles tous les adhérents doivent aider au rangement.

L'association n'est pas tenue responsable en cas de vol.

- SPECTACLES -

Pour assurer des prestations de qualité, il convient à chacun (adhérents et animateurs) de respecter son engagement à participer **bénévolement** aux spectacles. Les professeurs encadrent bénévolement les élèves lors des répétitions générales ainsi que lors des représentations. Les répétitions générales sont obligatoires. Tous les costumes prêtés par Feel'Free doivent être rendus à Feel'Free juste après le spectacle. L'association se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tout costume abîmé ou non rendu.
Toutefois le spectacle final n'est pas obligatoire, il faut simplement en avertir le directeur artistique le plus tôt possible pour une meilleure organisation.

CONNAISSANCE REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e).....
Représentant légal de .....

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de Feel'Free

* Je m'engage à le respecter

Fait à.....
Le :..... Signature du représentant légal

Feel'Free
06.75.52.11.74.*(secrétaire)*
assofeelfree@gmail.com
www.feel-free.fr
Siège social : 9 La Durière 44210 PORNIC
Lieu des cours : **Ecole Ange Gardien 42 rue de Verdun Pornic**

La finalité de Feel'Free est de créer des spectacles auxquels chaque adhérent participe ; cependant il n'y a aucune obligation pour celui-ci de monter sur scène. Il faudra simplement en avertir Guillaume et chaque professeur.

Les périodes de cours : Les cours débutent la troisième semaine de **septembre 2026** et fonctionnent ensuite suivant le calendrier scolaire traditionnel et se terminent la troisième semaine de **juin 2027**.

Le règlement :

- **L'adhésion et les cours sont réglés à Feel'Free.**
- Vous pouvez régler :

• **En une fois à l'inscription :** en espèce, chèque (ordre : Feel'Free), chèque vacances
• **Par trimestre : Les trois chèques sont donnés à l'inscription :** ils sont encaissés aux dates suivantes :
- Chèque 1 : la dernière semaine de septembre 2026
- Chèque 2 : la dernière semaine de janvier 2027
- Chèque 3 : la dernière semaine d'avril 2027
• **Par chèque mensuel**. **Les 10 chèques sont donnés à l'inscription**, ils sont encaissés à la fin de chaque mois.
ATTENTION : en cas de rejet de chèque, les frais correspondants vous seront attribués.
• **Par chèque vacances papier ou dématérialisés :** aucun remboursement possible ; donc faire l'appoint. En raison de l'augmentation des coûts des chèques vacances, **nous demandons 5 € supplémentaires**.

Important
L'inscription est prise en compte à la remise du dossier complet
1. Fiche d'inscription
2. Attestation de responsabilité civile de votre assureur
3. Fiche de droit à l'image.
4. Droit d'auteur
5. Le règlement intérieur signé.
6. Le paiement.

- **L'engagement est annuel : En cas d'abandon (sauf cas de force majeure) les séances sont dues en totalité et ne sont, en aucune manière, remboursées.**
- **Toute séance annulée par un élève n'est pas remplaçable par le professeur**.
- **Le professeur remplace son cours suite à son absence**.
- **Tout cours collectif n'ouvrira qu'à partir de 8 élèves.**
- **Un élève trop absent aux répétitions ne participera pas aux spectacles.**
- **Pour chaque paiement de cours particuliers, l'élève peut accéder gratuitement à la chorale pop, au groupe percussions et aux orchestres.**

Feel'Free
06.75.52.11.74.(secrétaire)
assofeelfree@gmail.com
www.feel-free.fr
Siège social : 9 La Durière 44210 PORNIC
Lieu des cours : **Ecole Ange Gardien 42 rue de Verdun Pornic**

TARIFS À L'ANNÉE

.

ATELIER	PRIX	ATELIER	PRIX
CHORALE POP ROCK 1H½ /semaine	180 €	**COURS PARTICULIERS** GUITARE BASSE PIANO BATTERIE TROMPETTE CHANT AUTRES SUR DEMANDE 1/2H seul ou 1H à deux pers./semaine GRATUIT : Groupe, percu et Chorale pop (soit 4€83 l'heure)	658 €
THÉÂTRE enfants, ados, adultes	250 €		
ÉVEIL Théâtral ou Musical (10 heures)	50 €		
ORCHESTRES électroacoustiques 1 H/semaine	250 €		
DANSE WORKOUT (ZUMBA) 1 H/semaine WORKOUT (ZUMBA) 10H/année MULTI DANSES 1 fois par mois (1h de cours + 1 h de pratique) (danses de salon, swing, rock and roll, latino, danse en ligne)	180 € 115 € 10 € pour chaque participation		
PERCUSSIONS 1 H/semaine	250 €		
COURS PARTICULIERS sur demande 1 Heure	50 €	**COURS PARTICULIERS à l'école** 1 H/semaine GRATUIT : Groupe, percu et Chorale pop	1250 €
COURS PARTICULIERS MAO ou DJ 1/2H seul ou 1H à deux pers 3 Heures 5 Heures	80 € 130 €	**COURS PARTICULIERS à domicile** 1 H/semaine GRATUIT : Groupe, percu et Chorale pop	1452€
GROUPE / PERCUSSIONS / CHORALE POP conseillés pour les cours particuliers			**GRATUIT**
ADHESION (à ajouter au tarif de(s) atelier(s) sauf Éveil et Multi Danses)			**70 €**

Nos tarifs sont étudiés en fonction du marché existant et le total d'une année de cours particuliers est bien en dessous du tarif en vigueur prévu et sans spectacles. Cette formule permet à la totalité de nos élèves de pouvoir jouer avec d'autres musiciens, progresser plus vite et se responsabiliser.
Ensemble ils participent aux spectacles et peuvent ainsi se dépasser en se faisant plaisir.
Lors des répétitions générales et des spectacles, les cours particuliers (et de groupe) des adhérents participants aux spectacles, ne sont pas remplacés. Les professeurs sont bénévoles pendant de nombreuses heures pour la préparation au service de leurs élèves.

CAF : Rappelez-vous que vous pouvez obtenir des remboursements de votre CAF pour les activités de vos enfants, selon votre situation.

10 % de remise sur les cours particuliers à partir de deux dossiers par famille hors adhésion